

**ROULEMENTS ILLÉGAUX AU CHU, P. 2-3 ; LE PLAN SOCIAL DE LA DIRECTION, P. 4 ;
MALVERSATIONS DIVERSES, P. 5-6 ; INFIRMIERES : LA PIÈGE DU LMD—MOBILISATIONS, P. 7**



BIFI Sud

n°20

mai 2009

Le journal à base d'agents actifs

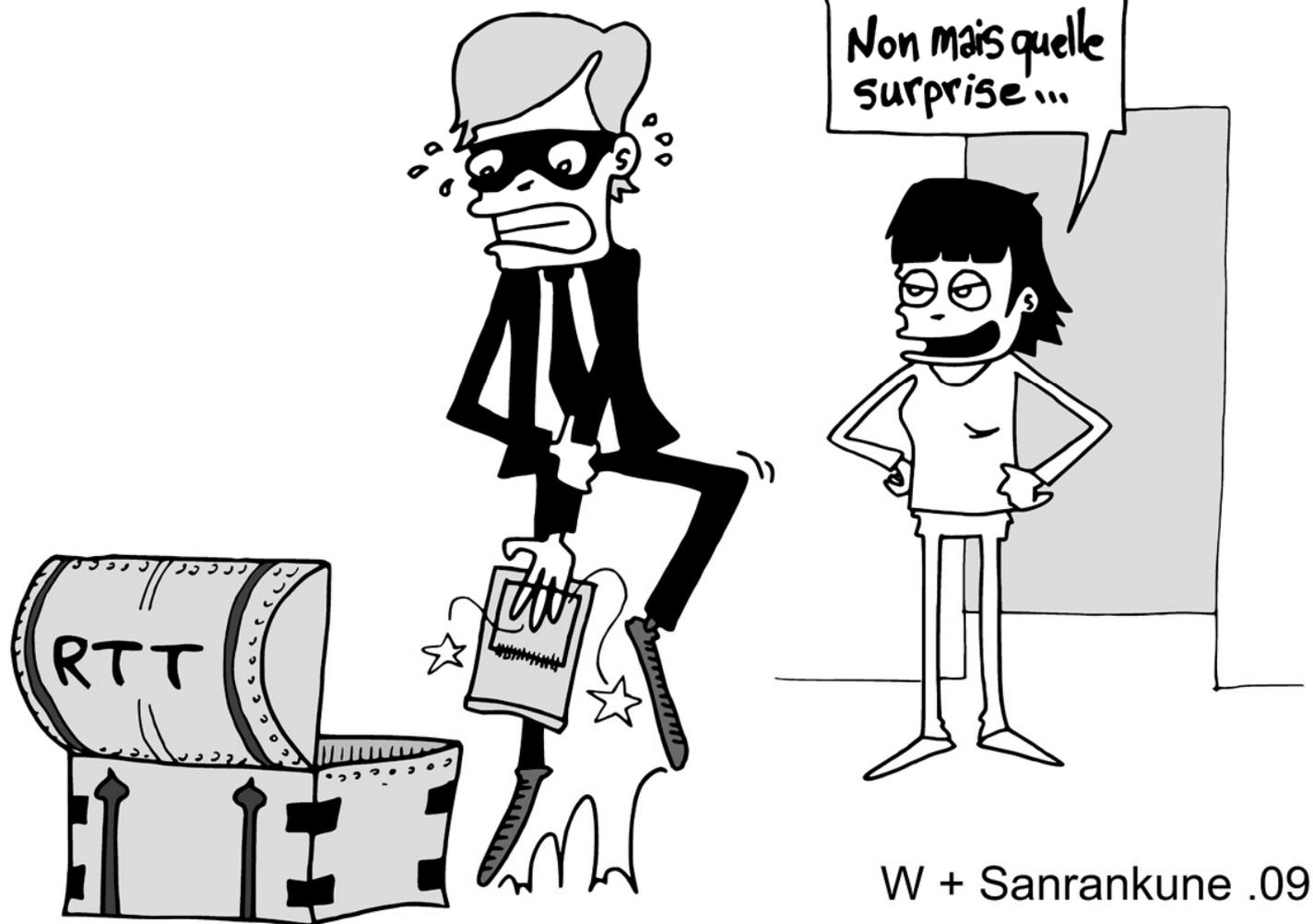
syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr

RTT : la Direction la main dans le sac



ROULEMENTS ILLÉGAUX : NE PAS TOMBER DANS LE PIÈGE

Au CTE du mois de mars, la Direction a mis sur la table deux points très inhabituels, tant sur le fond que sur la forme. Il s'agit dans les deux cas de trois propositions de nouveaux horaires et cycles émanant des équipes elles-mêmes.

12h15 en pédiatrie ? C'est tout simplement illégal

La première est l'oeuvre des équipes de jour et de nuit de néonatal, sous la forme d'une pétition. Sur le point de passer en 12 heures, elles s'inquiètent légitimement à propos des horaires imposés par la Direction qui n'intègrent pas le temps indispensable pour les transmissions. Des équipes ont donc proposé une amplitude de 12h15 et des horaires légèrement différents, afin de pallier à cette grosse lacune.

Or, si les 12 heures sont déjà dérogoires, une amplitude de 12h15 est carrément illégale, même si elle honore le professionnalisme des équipes qui pensent avant tout à un suivi correct des patients. La Direction, qui connaît très bien la législation du travail, n'a même pas pris la peine de retranscrire cette pétition sous la forme d'un rapport signé du CHU, et pour cause : c'est hors-la-loi !

Les roulements des salles de réveil

Mais il y avait encore mieux, derrière un point apparemment anodin, celui de l'ouverture de la nouvelle salle de réveil de l'Hôpital Sud. La Direction ne nous ayant soumis ni grilles, ni roulements à partir desquels se prononcer, SUD demande donc le report du point ainsi que d'autre à un CTE extraordinaire. Bien nous en a pris, puisque les roulements sont une véritable insulte à la notion de légalité. Amplitudes horaires de 12 heures, semaines de nuit de 60h (alors que la limite hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, est de 48h, en France comme dans la législation européenne), heures supplémentaires programmées, ce qui est une absurdité. Mieux, la Direction avoue même qu'elle outrepassait volontairement les mises en garde d'AGIRH qui les avertit que ce qu'ils programment est illégal !

Cela dit, ils comptaient s'appuyer sur le modèle des salles de réveil du bloc de Pontchaillou, où régnait déjà une certaine culture de l'illégalité.

En effet, certains week-ends de repos des agents sont à marquer d'une pierre blanche : lorsqu'ils sont grisés ou signalés par un astérisque, les agents sont censés rester chez eux, à la disposition de l'hôpital, juste au cas où on aurait besoin d'eux. Mais tout cela se fait hors du cadre légal de l'astreinte, qui, rappelons-le, prévoit une récupération ou bien une indemnisation. Les agents doivent donc en faire cadeau au CHU ! Cela pose aussi quelques problèmes d'assurance, non ?

De plus, des roulements en 12 heures assez fantasques sévissent sournoisement dans ce secteur depuis quelques temps, sans avoir été validés dans aucune instance. La Direction semble ne pas être au courant de ce qui s'y passe... Pourtant, on y avait déjà vu du personnel avoir des roulements où ils enchaînent 4 jours de 12 heures à suivre... Tout cela laisse augurer de la gentillesse des roulements en 12 heures en pédiatrie, si on peut encore appeler roulement une telle collection d'illégalités.

La sécurité en horaires illégaux

La seconde, présentée un peu plus dans les formes, émane de l'équipe de sécurité de l'Hôpital Sud, qui propose de modifier ses cycles de travail. Le cycle actuel comporte en effet des cycles de 3 gardes de 12 heures, et la proposition consiste donc à n'avoir que des périodes de 2 gardes en 12 heures.

Premier problème : sur le cycle actuel, déjà, l'amplitude horaire est de 12h10 et les 12 heures réglementaires minimum entre 2 prises de poste ne sont pas respectées. Ces horaires sont donc doublement illégaux.

Deuxième problème : si la réduction du nombre de gardes successives en 12 heures peut paraître un progrès en termes de conditions de travail, il est pourtant hors de question que le CTE se prononce en faveur d'une telle mesure, pour la simple et bonne raison que cela reviendrait à valider implicitement les 12 heures contre lesquelles l'instance s'est prononcée sans appel, à plusieurs reprises.



Une des fonctions principale et obligatoire des directions est de garantir le respect de la loi dans les établissements, elle perd donc toute légitimité en violant ainsi la loi de manière répétée.

Au CTE, les représentants du personnel ont donc unanimement émis des avis négatifs sur tous ces points, en protestant contre ce qui apparaît comme une volonté de l'encadrement de manipuler les équipes et de leur faire porter la responsabilité juridique de leur organisation de travail. Attention, l'organisation du travail ne doit être que de la seule responsabilité de la Direction. Cette Direction le sait fort bien, et veut mettre les organisations syndicales en porte-à-faux par rapport au personnel : Les syndicats apparaîtraient alors comme ceux qui « s'opposent à tout », y compris contre des roulements proposés par le personnel et non par la Direction, alimentant ainsi le jeu de la division et de la casse de la solidarité.. **Il s'agit donc d'un piège**, dans lequel nous ne devons pas tomber. Après cela, la Direction a beau jeu de prétendre qu'il « n'y a pas d'horaires illégaux au CHU ». Mais ils oublient de dire que c'est simplement grâce aux syndicats qui veillent.

Les syndicats protègent les intérêts et la santé des salariés. Si nous validions de telles propositions en CTE, nous n'aurions ensuite alors plus aucun moyen de défendre les agents le jour où un accident lié aux douze heures surviendrait. Il faut en outre savoir que les assurances ne fonctionneront pas pour des procédés illégaux. Les collègues du CHS-CT ne peuvent faire entrave à la loi car il leur incombe la même responsabilité qu'un directeur en matière de sécurité, et ils ne tiennent pas du tout à aller en prison !

WANTED: LA DIRECTION DU CHU



Les Urgences en grève !!!

Les Urgences sont la vitrine et la porte d'entrée de l'hôpital, elles donnent un avant goût de ce que l'on va y trouver par la suite. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la Direction ne veut pas se donner les moyens de mettre les usagers en confiance ! En effet, ce sont pas moins de trois postes de soignants (2 postes infirmiers et 1 poste d'AS) qui seront passés à la trappe d'ici l'été. Tout cela survient dans un climat rendu lourd par la centralisation du brancardage qui a allongé de manière insupportable les délais de prise en charge des déplacements des patients.

La Direction, cependant, considère qu'elle a toute la marge de manœuvre nécessaire pour appliquer son « plan social », au seul

motif que l'activité des Urgences devrait baisser, avec le transfert vers l'Hôpital Sud des urgences chirurgicales pédiatriques. Cela dit, les suppressions de postes concernent des UF qui n'accueillaient pas d'enfants ! De toute manière, la réalité de la situation contredit cette estimation approximative. Mais l'objectif, c'est le CUR : la Direction rêve de n'y voir que 15 ou 20 patients en même temps, alors que les chiffres actuels tournent en moyenne autour de 45 à 55 patients. C'est sans doute par un coup de baguette magique qu'elle prétend pouvoir accomplir ce tour de passe-passe !

En réaction à ce projet irresponsable, le personnel des Urgences est en grève reconductible depuis le 28 avril. Une pétition de soutien a été soumise aux usagers afin d'être remise à la DG. Parallèlement, un cahier d'expression a été ouvert pour tous les usagers. Encore une fois, ce n'est que par la lutte continue que nous défendrons à la fois notre outil de travail et notre conception d'un service public capable d'accueillir tout le monde, sans oublier personne. Pour nous, ce ne sont pas des vains mots, face à une honteuse politique de restriction budgétaire.

LE PLAN SOCIAL DE LA DIRECTION

La Direction promet dans toutes les instances que 2009 sera l'année de la « préservation de l'emploi permanent ». Ne débouchez cependant pas le champagne trop vite. Derrière ce leitmotiv se cache une série de mesures qui relèvent du plan social. Décryptage.

La Direction s'attaque à nos RTT !!!

Elle nous aura fait avaler toutes les pilules les plus amères qui soient : diminution drastique des temps partiels à 80%, allongement des déroulements de carrière (GVT), étalement de la période de congés d'été, réduction du nombre de mensualités de remplacement, mise en place du travail posté en 12 heures en pédiatrie, refus de prise en compte des heures supplémentaires en dessous de 15 minutes, transfert de fonctions des AS vers les ASH et enfin réduction de la formation.

Cette fois, dans les pas d'un gouvernement qui remet en cause tous les acquis sociaux sur le temps de travail, la Direction fait encore plus fort : elle veut nous **supprimer rien moins que 5 RTT** ! L'astuce ? Faire passer la journée de travail de 7h40 à 7h30, et le tour est joué ! C'est d'ailleurs d'une grande hypocrisie que de prétendre que le temps de travail n'augmente pas ni ne diminue, car elle sait que le travail d'une journée demeure incompressible et que les soignants qui font déjà des heures sup' non déclarées en 7h40 en feront juste un peu plus en 7h30. C'est vraiment tout bénéfice pour une Direction que l'on sent aux abois, avec une ARH, future ARS, très pressante quand il s'agit de mettre en place des mesures d'économie. Avec le vote probable de la loi Bachelot, la Direction sait bien qu'elle joue sa tête ! La Direction prétend hypocritement sauver 100 emplois permanents avec cette mesure... mais c'est en fait pour mieux **supprimer 100 postes de contractuels** !

Cela a provoqué un véritable électrochoc au CHU, avec un franc succès pour les heures d'info syndicales organisées sur tous les sites. Jeudi 14 juin, 33% des agents étaient en grève et 800 personnes se sont rendues devant la DG pour crier leur colère et faire reculer la Direction, qui s'obstine. Les bases d'un rapport de force sont posées, il faut continuer dans cette direction.

Ce que nous avons obtenu en 2002 par la lutte, c'est par la lutte que nous devons le défendre.

Harmonisation des horaires

Par souci d'équité, nous
avons décidé d'harmoniser
les horaires. Tout le monde
travaillera désormais tous
les jours de minuit à 24h.



Départs à la retraite: on n'est plus à un paradoxe près...

Désormais, la DRH va, selon l'introduction au budget 2009, « s'astreindre (les pauvres !) à une interrogation systématique sur le remplacement des agents partants ». La réponse semble toute trouvée ! « Les réponses apportées feront une distinction entre les emplois au service direct des patients et les autres ». En d'autres termes, pour préserver l'emploi, on va... supprimer des postes non soignants. Ces agents seront au passage ravis d'apprendre qu'ils ne sont pas au service du patient... ça fait toujours plaisir. Bref, la logique est implacable, plus tu détruis des emplois, plus tu sauves l'emploi... Etonnant, non ?

Restriction des temps partiels...

Sale temps pour les temps partiels, qui, outre la possible suppression de 5 RTT, risquent bien de subir la double peine avec leur non-renouvellement de leur temps partiel. En effet, la Direction, toujours dans le cadre du budget 2009, va « faire émerger des règles opposables dans l'appréciation des situations par l'encadrement et dans les décisions prises par la direction ». Autrement dit, il y a entre 1500 et 1600 80% payés 86,7% au CHU, la Direction va ramener ce nombre à moins de 1000, au mépris de l'équilibre de la vie de ses agents, qui devront travailler plus, ou gagner moins, puisque les seuls TP qui resteront proposés seront des 75%.

Nous ne devons pas laisser passer cela ! La lutte pour les TP doit être associée à celle pour nos RTT, car elle relève de nos conditions de travail et de vie quotidienne.

Repos !

La Direction l'avait décidé, les travaux à l'hôpital Sud devaient conduire à la suppression des chambres de garde pour les infirmières anesthésistes. Anticipant sur cet état de fait, il avait été acté au CTE de juin 2008 que ces ces chambres seraient remplacées par de « nouveaux espaces individualisés permettant de nouveau le repos allongé dans l'obscurité et le silence, à proximité des salles d'intervention et des blocs opératoires ».

Pourtant, la réalité s'est avérée être toute autre, puisque la Direction ne proposait rien de mieux aux IADE que d'utiliser les salles de réveil fermées la nuit comme espaces de repos, avec pour seul matériel des fauteuils de repos – bonjour les lombalgies ! Encore une fois, la Direction méprisait les instances et le personnel, en empêchant les IADE de se reposer, augmentant ainsi les facteurs de risque d'erreurs et d'accidents liés à une baisse de vigilance. Les IADE, réactifs, ont immédiatement déposé un préavis de grève suivi à 99% en signe de protestation, pour le 1^{er} avril, contraignant la Direction à ouvrir une négociation.

Une simple visite des salles de réveil concernée, dans le bruit de la ventilation, a suffi, et la Direction a proposé un moratoire sur la suppression des chambres de garde, jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante soit trouvée. Prenant acte de ce revirement, les IADE ont suspendu leur préavis.

Comme quoi, une bonne mobilisation solidaire a toutes les chances de porter ses fruits.

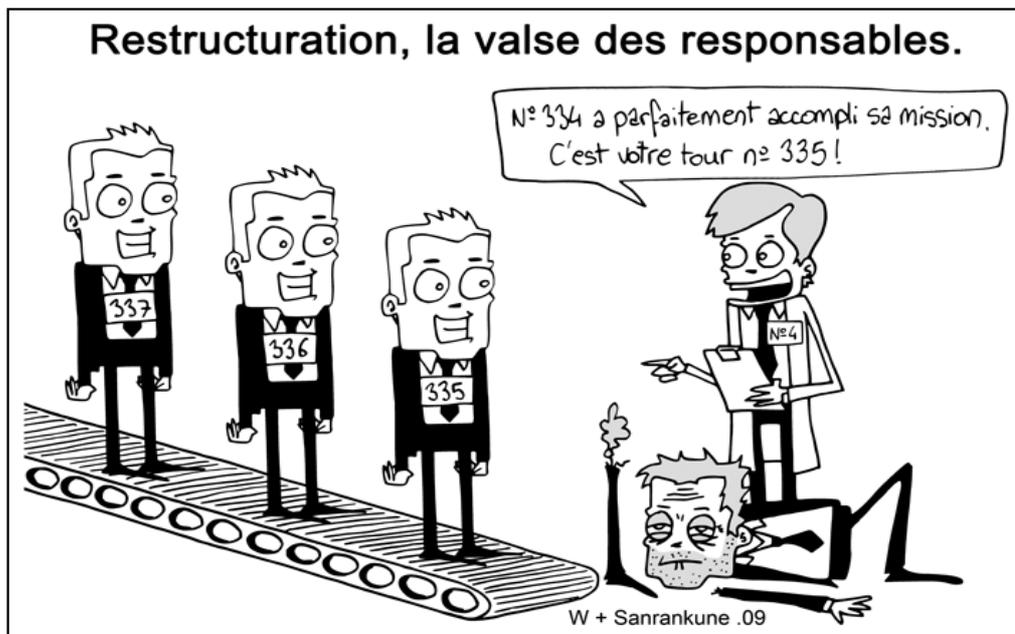
IADE: Les nouvelles salles de repos sont-elles vraiment satisfaisantes



Etés fatals

Autre exemple du caractère franc du collier de notre Direction, la modification récente des conditions de départ en retraite ou en disponibilité. Selon la fiche intranet, ces départs ne seraient désormais plus possibles entre juin et septembre. Une telle mesure est évidemment abusive et ne s'appuie sur aucun texte législatif. Le seul souci de la Direction est ici d'économiser des mensualités de remplacement, au mépris de la vie personnelle des agents.

Restructuration, la valse des responsables.



La difficile position de la missionnaire

Les brancardiers changent de cadre ! Officiellement, l'ancienne titulaire a terminé sa mission, qui était, au 15 septembre 2008, la restructuration des services de brancardage. Pourtant, comme nous l'avons relaté dans de précédents BIFISUD, cette réorganisation est tout sauf un succès, et a généré un fort mécontentement tant chez les brancardiers que dans les services de soin. Aux Urgences, on a même vu des cadres brancarder ! De là à penser que la Direction utilise volontairement ses cadres pour des tâches ingrates, pour les remplacer une fois le sale boulot fait, il n'y a qu'un pas...



martine

REVIENT D'UNE GARDE DE 12 HEURES...



Achtung ! La Stasi renaît au CHU

Depuis le 30 décembre 2008, la DRH a mis en place une « notice d'aide au signalement, par les cadres, des incidents révélateurs d'un comportement ou d'actes inadaptés de la part d'agents du service ».

Morceaux choisis :

- « En cas de doute il convient de produire un signalement qui ne sera pas nécessairement suivi d'une action à l'égard de la personne mise en cause ». Au temps pour la présomption d'innocence !
- « Ces renseignements ont vocation à être transmis par la voie hiérarchique. Ils pourront être mobilisés lors de l'entretien d'évaluation annuel ».
- « Des incidents peu graves signalés peuvent aider à comprendre le passage à l'acte lors d'événements sérieux. » C'est un peu comme de vouloir signaler les actes « antisociaux » des enfants de 3 ans au cas où, un jour, ils deviendraient de la véritable chair à matraque.

D'ailleurs, d'ores et déjà, les commissions de discipline se multiplient à un rythme inconnu jusqu'alors. Bref, au CHU, souriez, vous êtes fliqués !

Refus de formation à la Tauvrais

6 agents de nuit à la Tauvrais ont demandé une formation de l'ANFH, les 6 se sont vus déboutés de leur demande, sans raison valable. Faut-il comprendre que le personnel de nuit de la Tauvrais représente une sous-catégorie de personnel, qui n'a pas le même droit que les autres à la Formation ? SUD va enquêter plus loin pour comprendre les vraies raisons de cette injustice

Les IADE disent :

« pause » !

Le décret de 2002 est clair : « Lorsque l'agent a l'obligation d'être joint à tout moment, par tout moyen approprié, pendant le temps de restauration et le temps de pause, afin d'intervenir immédiatement pour assurer son service, les critères de définition du temps de travail effectif sont réunis » (décret 2002-9, art. 5).

Or, les infirmières anesthésistes du BUR et du SMUR, qui doivent être joignables à tout moment au moyen d'un BIP, rentrent clairement dans cette catégorie. Ainsi, ils travaillaient jusque récemment sur une amplitude de 8h10, et c'étaient bien 8h10 de travail qui leur étaient comptabilisées dans leur balance horaire.

Mais dernièrement, la Direction a modifié son référentiel sur le temps de restauration, et de fait ces IA-DE, qui travaillent toujours sur une amplitude de 8h10, ne se voient plus comptabilisées que 7h40 de travail, alors qu'ils sont toujours enchaînés à leurs bips. Voilà donc encore 30 mn volées aux agents par l'établissement selon une organisation encore une fois illégale mise en place par la Direction.

Ajoutez à cela que ces modifications sont effectuées en douce sur les fiches référentielles de l'intranet, sans passer par aucune instance, et vous aurez une idée du caractère scandaleux de la manœuvre, que nous allons nous empresser de dénoncer en instance.

L'emploi précaire gagne du terrain

Sur notre demande insistante en CTE, la Direction a finalement consenti à nous communiquer la masse salariale des contractuels depuis trois ans, qu'elle se gardait discrètement sous le coude à chaque présentation de budget.

Nous savons à présent qu'en 2 ans, la masse salariale contractuelle a augmenté de 4,5%. Pendant le même temps, la masse salariale des titulaires/stagiaires n'augmentait que de 3,17%, sachant que 2008 a été marqué par l'effet d'aubaine des mesures du protocole Jacob / Bertrand qui a gonflé artificiellement l'augmentation des charges de personnel.

Mais rassurons-nous. Avec le plan social que nous prépare la Direction, tout va rentrer rapidement dans l'ordre, puisque les premiers à trinquer seront les contractuels. Pour SUD, la seule manière de préserver l'emploi permanent, c'est de stagiairiser les contractuels !



Infirmières : LMD = Retraite à 60 ans

Bachelot l'a annoncé publiquement sur France 2, lors d'une émission consacrée à l'Hôpital, et l'a répété lors du Forum sur la crise organisé à Rennes par Libération.

La réforme des études infirmières prendra effet à la rentrée de septembre 2009 et fera entrer les étudiants dans le cycle LMD (Licence, Master, Doctorat). **Mais il y a un vice caché : les infirmières seront classées en catégorie A mais avec un rallongement de 5 ans de la date de départ en retraite qui ne pourra se faire qu'à 60 ans !**

On s'en doutait ; Bachelot vient de le confirmer. Mais comme tout n'est pas si simple, elle a aussi expliqué qu'**il faudra restructurer complètement la catégorie A et sans doute revoir l'ensemble des grilles salariales.** La probable revalorisation des salaires des infirmières en début de carrière sera payée par l'allongement de la durée des échelons ... et une perte de revenus sur l'ensemble de la carrière...

Bref tout ceci ressemble à un marché de dupe : sous couvert d'accession à une revalorisation salariale d'une profession entière, on va de fait assister à une refonte complète des grilles de salaire de toutes les professions paramédicales.

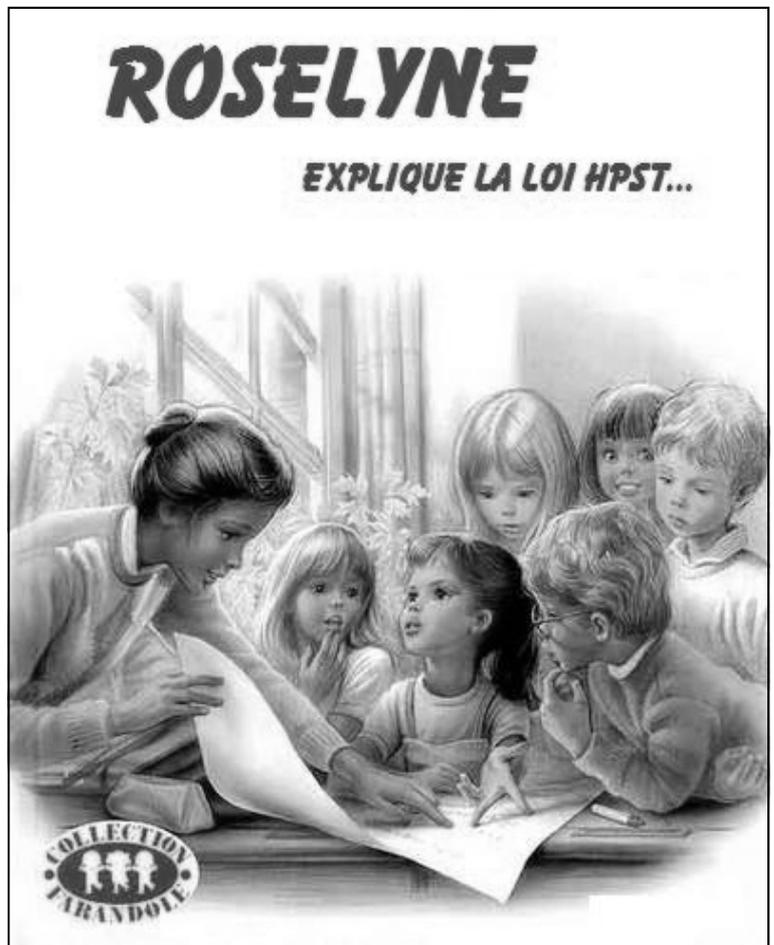
Comme la masse budgétaire consacrée aux salaires est bloquée et fermée, il y aura des perdants, d'une manière ou d'une autre.

Mouvements sociaux

Le 26 mai et le 13 juin, 2 nouvelles journées de manifs interprofessionnelles vont égayer le printemps.

Le 26 mai, une délégation du CHU va rencontrer Daniel Delaveau, maire de Rennes et président du CA.

Soyons nombreux !!!



Personnel hospitalier maltraité en révolte à Paris comme en Bretagne

Lors de la manifestation de l'APHP du 28 avril à Paris, 20 000 de nos collègues ont dénoncé dans la rue la maltraitance du gouvernement UMP anti social exercée sur les salariés mais aussi sur les usagers du service public.

Ce n'est qu'un début.

A Rennes, Brest, Redon, Cancale, St Malo, Nantes.... les personnels hospitaliers non médicaux ont leur dignité. Nous ne payerons pas les erreurs de ce gouvernement, qui a offert plus de 227 millions d'Euros aux actionnaires des multinationales de santé.

Ils ont voulu créer un déficit des hôpitaux publics pour mieux les détruire.

Aujourd'hui ce gouvernement veut faire payer aux personnels hospitaliers les déficits provoqués. Comment ? En mettant à mal nos conditions de travail, nos emplois, en nous précarisant, en nous méprisant. Comme le dit un patron de CHU reprenant les mêmes arguments que les patrons de continental : « pour protéger l'emploi, il faut que le personnel fasse des efforts ». Quelle arrogance dans le contexte social actuel ! ! Nous ne nous laisserons pas faire !

C'est tous ensemble qu'il faut lutter, une véritable guerre est engagée.

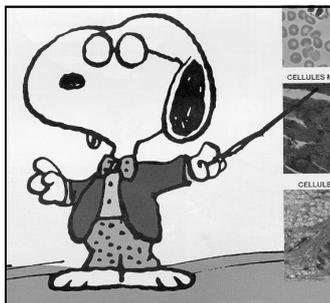
Nous ne serons pas des salariés exploités, le mouvement va continuer avec tous les salariés du privé comme du public à Paris comme en Bretagne et ailleurs.

Bon à savoir

Selon le décret du 4 janvier 2002 qui régit le temps de travail dans la Fonction Publique Hospitalière, les agents doivent bénéficier d'un repos minimum de 12 heures entre 2 prises de poste. Tout horaire qui ne respecte pas cela est illégal. Le décret 2002-8 précise, lui, que le planning des congés doit être à la disposition des agents au plus tard le 31 mars. Si vous n'avez pas de nouvelles de vos demandes, considérez que c'est acquis !

La Direction jette l'argent par les fenêtres !

Voici maintenant plusieurs mois que les barrières des parkings-minute devant le Bloc Hôpital et le CCP à Pontchaillou sont hors-service. Résultat, le CHU perd environ 4 000€ par mois de recettes.... Alors qu'au même moment on effectue des coupes sombres dans le budget du personnel au nom du déficit... Il y a là de quoi douter du sérieux de notre hiérarchie. De là à penser qu'ils laissent volontairement pourrir la situation pour refiler le bébé à, disons, au hasard, la Sodexho...



Ailleurs, l'herbe n'est pas plus verte...

Demandez-le aux agents du CHU de Brest! Ils viennent de se voir asséner un véritable plan social de 100 suppressions de postes, qui augure de ce qui va se passer à Rennes.

Quant à l'hôpital de Cancale, malgré le reclassement assuré d'une partie du personnel grâce à la création de 25 lits de soins de suite gériatrique, revendication portée par SUD, c'est d'une « cellule de reclassement » dont auront besoin les autres agents laissés sur le carreau.

Aux Hospices civils de Lyon, ce sont 200 ETP qui vont être dégraissés, au nom d'un déficit de ... 84 millions d'euros. Notre déficit (17 millions) paraît dès lors tout relatif...

Les chiffres qui font réfléchir

555 : C'est le nombre de suppressions d'emplois prévues par Total malgré un bénéfice 2008 de 14 milliards d'Euros

752 000 : C'est la retraite annuelle de Daniel Bouton en Euros, ex-PDG de la Société Générale, malgré un double scandale financier lié à sa banque.

20 000 : C'est le nombre de suppressions de postes dans la balance avec la loi Bachelot.

16,7% : C'est le pourcentage d'emprunts à taux variable contracté par les hôpitaux français, qui jouent donc à la roulette russe avec l'argent public.

Notre actu professionnelle et sociale au jour le jour se trouve sur

**<http://sudsantesociaux35.org>
(Avec, en nouveauté, de la vidéo!!!)**

SUD O CHU

5			2		3		
		6			7		
			1		6		2 8
9		7				6	
		1				9	
							3
	5		8 3				1 2
		2					
8 3							9

Recevez le journal **BIFI Sud**
Abonnez-vous, c'est gratuit !
Nom : _____
Prénom : _____
Service : _____
A retourner à : Syndicat Sud Bâtiment des écoles
Pontchaillou



Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !